OBJET DU MARCHE
PASSAGE EN LED DE L'ECLAIRAGE DU STADE PAUL VAUQUELIN - MAROMME

ACTE D'ENGAGEMENT
(AE)

MARCHE DE FOURNITURE

MODE DE PASSATION : PROCEDURE ADAPTEE

Suivant articles L 2123-1 ; R 2123-1 à R 2123-4 ; L 1111-3 ; L 1111-5 du code de la commande publique constitué de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 /11/ 2018 et du décret n°2018-1075 du 3/12/2018 - entré en vigueur le 1er avril 2019

Maître d'Ouvrage
MAIRIE DE MAROMME
Hôtel de ville
Place Jean Jaurès – BP 1095
76153 MAROMME CEDEX
Tél. : 02.32.82.22.00

I- DISPOSITIONS GENERALES

1- Objet de la consultation

Le plateau d'évolution sportive du stade de foot bénéficie d'un éclairage fonctionnant avec des lampe à iodure, amenées à disparaître pour des raisons environnementales. Ce dispositif est très énergivore et la durée de vie des ampoules est relativement faible. Le nombre important de projecteurs et la consommation élevée des ampoules.

Il a ainsi été acté la réhabilitation de l'éclairage du terrain de football et de la piste d'athlétisme par un dispositif plus économique, basé sur la technologie LED.

Ce dispositif doit garantir une adaptation possible du niveau lumineux en fonction du niveau de pratique. La manipulation du changement de niveau lumineux doit être simple, et réalisable par des agents ou des dirigeants sportifs accrédités.

Les différents scénarios de niveau d'éclairement sont définis dans le tableau ci-dessous.

Le prestataire devra se rapprocher d'un bureau d'études pour communiquer une étude d'éclairage répondant aux normes fédérales en vigueur

Le matériel proposé doit bénéficier d'un classement énergétique A+ (durée de vie de 100 000h)

Au vu de la nature d'activité, le matériel doit bénéficier d'indices de protection : SC1 ; degré de protection : ip66

2- Lieu d'exécution

Le marché public sera exécuté dans la ville de Maromme à l'adresse suivante : Complexe sportif Paul Vauquelin, Rue Ernest Danet, 76150 Maromme.

3- Mode de passation

Le présent marché est passé selon la procédure adaptée en application des articles L 2123-1 ; R 2123-1 à R 2123-4 ; L 1111-3 ; L 1111-5 du code de la commande publique.

4- Forme du contrat

Il s'agit d'un marché public ordinaire

5- Pièces constitutives du marché

Les pièces constitutives du marché sont : le présent acte d'engagement, le Cahier des Clauses Administratives Particulières – Règlement de la consultation, Le Cahier des Clauses Techniques Particulières, l'attestation de visite obligatoire.

II- IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Désignation, adresse, téléphone de la collectivité :

VILLE DE MAROMME
Hôtel de Ville
Place Jean Jaurès BP 1095
76153 MAROMME Cedex
Téléphone : 02.32.82.22.00

1- Désignation du signataire du marché

Monsieur le Maire de la ville de Maromme ou son représentant dûment habilité, conformément à la délibération n°1 de la séance du 30 mars 2023 du Conseil municipal, notamment en son troisième point, décidant de déléguer à M. le Maire, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés (travaux, fournitures et services) et des accords-cadres, passés sans formalité préalable en raison de leur montant, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget. Acte soumis au contrôle de légalité le 05/04/2023, visé et rendue exécutoire par les services préfectoraux le 05 avril 2023.

2- Comptable assignataire

Monsieur le Receveur percepteur de la Ville de MAROMME.

Service de gestion comptable (SGC) de Maromme – Déville-lès-Rouen
3 impasse des tisserands, BP 1088
76150 Maromme

3- Autres intervenants dans le marché

Sans objet.

III- IDENTIFICATION DU CO-CONTRACTANT

1- Engagement du candidat

Je soussigné* : ……

- Agissant au nom et pour le compte de l'entreprise* :

  …….

- Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et des documents qui y sont mentionnés,

- Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) regroupant l'ensemble des clauses à caractère technique régissant ce marché

- Et après avoir établi les déclarations prévues aux articles R 2143-3 à R 2143-10 du Code de la Commande publique constitué de l'Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 et du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018

M'engage, sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus à exécuter les prestations en respectant les caractéristiques et spécifications techniques énumérées dans le C.C.T.P, dans les conditions ci-après définies.

2- Informations concernant le candidat

Nom, prénom et qualité du signataire* :

……

……

……

Tel. *:.....E-mail*.....

☐ Agissant pour mon propre compte.

☐ Agissant pour le compte de la société - *Indiquer le nom, l'adresse, le téléphone de la société :*

……

……

……

☐ Agissant pour le compte de la personne publique candidate - *Indiquer le nom, l'adresse, le téléphone de la personne publique :*

……

……

……

☐ Agissant en tant que mandataire pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature en date du .....(Joindre DC1*)

☐ Groupement solidaire ☐ Groupement conjoint

☐ Mandataire solidaire ☐ Mandataire non solidaire

N° de SIRET*…… **N°A.P. E*……**

Mention obligatoire

3- Obligations et responsabilité du titulaire

La mission est exécutée sous l'entière responsabilité du cocontractant, qui doit se conformer à la réglementation en vigueur.

Il est tenu pour responsable des dommages directs matériels, incorporels et corporels consécutifs lors des prestations, s'il est établi un lien de causalité entre le préjudice allégué et une faute ou négligence de sa part ou de ses sous-traitants.

Le cocontractant est soumis à une obligation de résultat au titre du présent marché. En conséquence, il est tenu de fournir le résultat promis et est responsable du respect du délais d'exécution du marché.

Le cocontractant est tenu de rendre compte immédiatement de toute difficulté rencontrée pendant l'exécution des prestations. En cas de difficultés rencontrées, il s'engage à mettre en œuvre tout dispositif susceptible de contourner la difficulté.

4- Les obligations du pouvoir adjudicateur

Le pouvoir adjudicateur s'engage à payer le prix après service fait et à assurer au prestataire toutes facilités pour permettre au titulaire l'exécution des prestations.

IV- PRIX

1- Nature et forme du prix

- Nature du prix

Le prix du présent marché est réputé ferme, définitif et non révisable.

- Forme du prix

Le prix est forfaitaire et rémunère le titulaire pour l'ensemble des prestations. Les prix sont réputés comprendre toutes les charges fiscales ou autres frappant obligatoirement les prestations, les frais afférents au conditionnement, au stockage, à l'emballage, à l'assurance et au transport jusqu'au lieu de livraison, les frais afférents à l'application de l'article 18.2 du CCAG.F-C-S 2021, ainsi que toutes les autres dépenses nécessaires à l'exécution des prestations, les travaux de pose et d'installation, les marges pour risque et les marges bénéficiaires.

2- Décomposition du prix

Les prix du marché sont établis hors T.V.A. La T.V.A. applicable est celle en vigueur à l'époque du fait générateur. Les prix du marché ainsi définis sont réputés établis aux conditions économiques en vigueur au mois Mo. Le cocontractant établi le montant du marché en budget hors taxe (HT) et budget toutes taxes comprises (TTC).

Les prestations seront rémunérées par application du prix global forfaitaire suivant :

MONTANT HT DE LA PRESTATION (ENS)	**Euros**
TVA (taux de …….%)	**Euros**
MONTANT TTC DE LA PRESTATION (ENS)	**Euros**
Montant HT en lettres : …… **……** **……**	

Désignation de la mission	Unité	Quantité	P.U € HT	Prix Total € HT
PHASE 1				
Dépose des 28 projecteurs iodures métalliques avec la mise en décharge				
PHASE 2				
Modification des cablages dans les armoires en pied de mats				
PHASE 3				
Modification de la commande dans le vestiaire(fonctionnement par demi terrain et gradation par clef de verouillage)				
PHASE 4				
La mise en place des nouveaux projecteurs LED et leurs platines				
PHASE 5				
Reprise des massifs en pied de poteau pour ventiler (eau dans les pieds de poteau se repporter au rapport)				
PHASE 6				
Mise en place de grilles de protection en pied de poteau				
PHASE 7				
Des mesures selon la méthode des 25 points de la FFF seront faites en présence du maitre d'ouvrage et du représentant de la ligue				
Des mesures selon la méthode athlétisme au niveau de la piste en présence de la ligue d'athlétisme et du maitre d'ouvrage				
Coût prévisionnel des travaux				
Cout prévisionnel des travaux, selon la proposition technique et fonctionnelle du candidat pour l'ensemble du projet	ENS			
			Montant HT	
			TVA	
			Montant TTC	

MON OFFRE ME LIE pour la durée de la validité des offres indiquée dans le règlement de la consultation, soit **120 jours**.

La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) ci-dessus sera remplie par le candidat et celle jointe à l'appui de son offre figurant dans cet acte d'engagement doit être signée***.**

V- DUREE ET EXECUTION DE LA PRESTATION

1- Durée

La durée d'exécution du marché public (les travaux de pose et d'installation) est de 2 semaines du samedi 23 décembre 2023 au lundi 08 janvier 2024, durant les vacances de Noël, zone B, à compter de :

- La notification : le marché prend effet à partir de sa notification, il s'exécute par l'émission d'un ordre de service après notification.
- La date de début d'exécution prévue par le marché public lorsqu'elle est postérieure à la date de notification. Cette date de début d'exécution est celle prévue ci-dessus (samedi 23 décembre 2023).

2- Notification du marché

Le marché doit être notifié avant tout commencement d'exécution. La notification du marché consiste en une remise au titulaire contre récépissé de la photocopie de l'acte d'engagement certifiée conforme et visée. La date de notification est la date du récépissé. Le marché prend effet à cette date.

Le marché s'exécute par l'émission d'un ordre de service après notification et se termine dès la fin des prestations au terme de la durée du présent marché public ou au terme de la décision de réception définitive des installations.

L'ordre de service est une décision administrative qui précise les modalités d'exécution de tout ou partie des prestations qui constituent l'objet du marché, dès sa réception par le titulaire, il s'engage à le compléter et le signer, puis retourner ledit document au pouvoir adjudicateur par la même voie que celle utilisée pour sa notification.

3- Pénalités

Hors cas de force majeure ou faute de l'administration, en cas de retard de son fait, le titulaire encourt une pénalité conformément à l'article 14 du CCAG.F-C-S 2021.

VI- PAIEMENT

Le pouvoir adjudicateur se libèrera des sommes dues au titre de l'exécution des prestations en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert au nom du titulaire.

JE DEMANDE que la ville de Maromme règle les sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert au nom du Titulaire :

……

Compte à créditer – Joindre un relevé d'identité bancaire ou postale

Numéro **:** …….

Code Banque : ……

Code guichet : ……..

Clé **:** …….

de la Banque / C.C.P. / Trésor Public :……..

VII- AVANCE/ACOMPTES

A- AVANCE (*Article R. 2191-3 ou article R. 2391-1 du code de la commande publique)*

Je renonce au bénéfice de l'avance ☐ J'accepte l'avance ☐

(Cocher la case correspondante)

B- ACOMPTES (*Article R. 2191-20 du code de la commande publique*)

Je renonce au bénéfice des acomptes ☐ J'accepte les acomptes ☐

(Cocher la case correspondante)

VIII-ATTESTATION SUR L'HONNEUR DU CANDIDAT

J'affirme, sous peine de résiliation du marché, ou de sa mise en régie à mes torts exclusifs, que la Société pour laquelle j'interviens ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant des articles L2141-1 à L2141-6, Article R. 2143-3, Article R3123-16 du code de la commande publique et pour tout autre motif d'exclusion prévu par le même code, relatif aux marchés publics.

Je déclare sur l'honneur que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 2141-4 du code de la commande publique, Article L. 2242-1, Article L1132-1, Article L8211-1 et suivants du code du travail sur le travail illégal.

Je déclare sur l'honneur que je / la société pour laquelle j'interviens, n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles Article L8221-1, Article L8221-3, Article L8221-5, et Article L8241-1 du code du travail.

IX- DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit comprendre les pièces suivantes par ordre décroissante :

Pièces contractuelles :

- L'acte d'engagement dument complété et signé/ DPGF dûment complété et signé
- Le présente CCAP-RC paraphé et signé
- Le CCTP paraphé et signé
- L'attestation de visite obligatoire dûment complétée et signée
- Mémoire technique comprenant :
  - Présentation, moyens techniques, humains et économiques de l'entreprise, références sur les prestations similaires, modalité de mise en œuvre du présent marché, respects des délais
  - Plan de détail d'exécution des ouvrages (voir CCTP)
  - Dossier technique de performance (voir CCTP)

Autres documents obligatoires :

- Le D.U.M.E **ou** les imprimés DC1 et DC2
- Attestation sur l'honneur conformément aux articles L2141-1 à L2141-5 et L2141-7 à L2141-11 du code de la commande publique
- Attestation URSSAF
- Attestation de régularité fiscale
- Attestation d'assurance en cours de validité
- Extrait Kbis
- RIB ou RIP

X- SIGNATURE

Fait en un seul original,

A	A Maromme
Le	Le .....
L'Opérateur Economique,	Le Pouvoir Adjudicateur

XI- NOTIFICATION

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« *Reçu à titre de notification une copie du présent marché*» :

A……..le……

Signature du titulaire

En cas d'envoi en LRAR :

Coller dans ce cadre l'avis de réception postale, daté et signé par le titulaire.

En cas de notification par voie électronique :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« *Reçu à titre de notification une copie du présent marché* » :

A……..le……

Signature du titulaire

XII- NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCE

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 ☐ La totalité du marché dont le montant est de : *(indiquer le montant en chiffres et en lettres*)

……

……

2 ☐ La totalité du bon de commande n° ..... afférent au marché *(indiquer le montant en chiffres et en lettres*) :

……

……

3 ☐ La partie des prestations évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres*) :

……

……

Et qui doit être exécutée par .....

En qualité de : ☐ Membre d'un groupement d'entreprises ☐ Titulaire du marché

Fait à Maromme, le ……

LE MAIRE

DAVID LAMIRAY

Cadre réservé à l'administration*